



REPUBLIQUE FRANCAISE

=====
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE****L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18h30,**

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 47
DATE DE LA CONVOCATION	18/06/2024
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	02/07/2024

OBJET :**Relevé de décisions****Étaient présents :**

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Serge AYACHE , M. Christian MULLER , M. Rémy ODDOU , M. Claude NEBON , M. Roger GRIMAUD , M. Bernard LONG , Mme Carole LAMBOGLIA , Mme Mélodie GAILLARD , M. Franck LAGIER , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Jean-Michel ARNAUD , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christian PAPUT , Mme Annie LEDIEU , Mme Claudie JOUBERT , Mme Laurence ALLIX , M. Frédéric LOUCHE , M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , Mme Solène FOREST , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Gérald CHENAVER , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL , Mme Cécile VARALDI
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Patrick ALLEC procuration à M. Denis DUGELAY, M. Rémi COSTORIER procuration à Mme Claudie JOUBERT, Mme Sylvie LABBÉ procuration à Mme Annie LEDIEU, M. Daniel BOREL procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, M. Benjamin CORTESE procuration à M. Christian PAPUT, Mme Charlotte KUENTZ procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH, M. Hervé COMBE procuration à M. Gérald CHENAVER

Absent(s) :

M. Michel GAY-PARA, M. Cédryc AUGUSTE, M. Daniel GALLAND, M. Christophe PIERREL, Mme Marie-José ALLEMAND

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Bernard LONG, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Aux termes de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire peut déléguer au Président un certain nombre de compétences pour tout ou partie de son mandat. Ce même article précise que le Président doit rendre compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Par délibération n°2020_07_5 du 17 juillet 2020, le Conseil communautaire a ainsi délégué dix-neuf de ses compétences à Monsieur le Président pour la durée de son mandat.

Depuis la dernière information du Conseil, Monsieur le Président a fait usage de ses délégations dans les affaires suivantes :

FINANCES :

Demandes de subventions à l'Etat ou aux Collectivités territoriales :

Date	Objet	Organisme financeur	Montant de la subvention (HT)
30/04/2024	Demande de financements auprès de l'ADEME dans le cadre de l'appel à projets "Mobilités actives et partagées"	ADEME	93 000,00 €
23/04/2024	Installation de dispositifs de vidéoprotection au sein des abris à vélo sécurisés des parkings relais du Sénateur (Gap) et du parking de covoiturage de Gandière (La Saulce).	Etat	8 602,02 €
10/04/2024	Demande de subventions dans le cadre de la programmation 2024 du Contrat de Ville.	Etat Département	Cf. montants dans la décision
26/03/2024	Ecole de Musique de l'agglomération Gap-Tallard-Durance : demande de subvention pour l'acquisition d'instruments de musique à la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur dans le cadre de son dispositif "Instrumentarium" - Année 2024-2025	Région	3 339,91 €

Indemnités de sinistre reçues :

Date de la décision	Date de du sinistre	Assurance	Objet du sinistre	Montant TTC
25/4/24	29/3/24	DIOT	Bus endommagé EB-995-XX	60€

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Marchés publics :

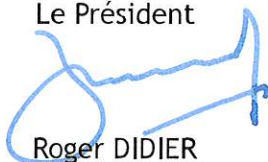
OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
Marché suite à une mise en concurrence, pour la fourniture d'un abri voyageur	Société URBANEO SUD-EST (83500 Seyne sur Mer)	Conclu pour un montant de 6 535 € HT comprenant la fourniture d'un abri Cirrus Standard avec 2 bancs ainsi que le scellement et la pose de celui-ci dont le détail suit : <ul style="list-style-type: none"> • abri avec 2 bancs : 4 635 € HT • scellement et pose de l'abri : 1 900 € HT pour une durée d'un an.	17 MAI 2024
MAPA pour l'entretien des espaces verts des zones d'activités hors Gap.	SARL EVR (05110 La Saulce)	Coût total du projet est de 6401,70 € HT. Durée de 1 an à compter du 04 Mai 2024.	4 MAI 2024
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour le remplacement de la boîte de vitesse du camion benne à ordures ménagères 8190 LA 05 selon devis.	Entreprise DAGA Mercedes (04203 SISTERON)	Conclu pour un montant total de 12 289,85 € HT Durée de livraison de 1 mois	19 AVRIL 2024
MAPA pour la mise à jour de l'ensemble des données de l'observatoire du territoire mis en oeuvre à l'échelle du périmètre de l'agglomération de Gap-Tallard-Durance	SARL COMPAS TIS (44106 NANTES - Cedex 4)	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 11 970 € durée initiale de 12 mois reconduit en 2025 et 2026. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 36 mois.	17 AVRIL 2024
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour le remplacement de la boîte de vitesse du camion grue polybenne 6025 KL 05 selon devis	Entreprise Azur Trucks Distribution et Réparation (05000 GAP)	Conclu pour un montant total de 13 101,03 € H.T. Durée de livraison de 1 mois.	12 AVRIL 2024

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H. T.	DATE DÉCISION
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour l'achat de 6 packs de batteries d'occasion de marque BLUEBUS pour le fonctionnement des 2 navettes électriques BLUEBUS du réseau de transports l'Agglo en Bus, à l'issue du contrat initial de location des batteries qui s'est terminé le 22/02/2024	Société BLUEBUS (29556 QUIMPER)	Conclu pour un montant total de 72 000 € HT (12 000 € HT par pack), pour une garantie de 3 ans. Pour une durée de livraison de 1 mois.	9 AVRIL 2024
Procédure avec négociation liste des candidats admis à remettre une offre pour le Lot n° 16 - Réseau bus urbain Gap - Ligne 2 - Transports publics routiers des personnes qui fixait au 2 avril 2024 à 11h la date limite de réception des candidatures est arrêtée comme suit : Candidat n° 1 : SOCIETE DES CARS ALPES LITTORAL (05004 GAP) Conformément à l'article 7.3 du règlement de la consultation, l'envoi du Dossier de Consultation des Entreprises pour la phase des offres aura lieu en avril 2024.			3 AVRIL 2024
Marché pour la fourniture d'un câble ombilical de 157 m pour la caméra servant à faire des inspections télévisuelles des réseaux assainissement et pluvial	Société ROV Développement, (13702 LA CIOTAT)	Conclu pour un prix de 5 490€ HT pour un délai de 1 mois à réception de la commande	2 AVRIL 2024

Le Conseil prend acte.

Le Président



Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance



Bernard LONG

Transmis en Préfecture le : - 4 JUIL 2024

Affiché ou publié le : - 4 JUIL 2024

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

